

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 43 (1996)
Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pourcentage des dommages. La majeure partie des dommages résulte d'un entretien insuffisant ou de défauts remontant au moment de l'exécution des travaux de construction. Cependant toutes les constructions et toutes les installations techniques en particulier sont soumises au processus de vieillissement. Nous devons donc d'ores et déjà nous préoccuper du problème que pose le maintien de la valeur des constructions existantes.

Que faut-il entendre par maintien de la valeur des constructions de protection civile?

Le maintien de la valeur des constructions de protection civile suppose une planification de mesures à long terme, permettant de conserver la valeur de ces ouvrages. Cette planification doit se faire pour chaque construction, avec les instruments prévus pour la conservation de l'ensemble du réseau construit. Maintenir la valeur de toutes les constructions est une tâche permanente, dont l'objectif se situe loin dans le temps. Un tel programme doit être géré



PHOTO: ZVG

Bruno Hostettler:
«Nombre de dommages sont dus à un manque d'entretien ou à des défauts remontant à l'exécution des travaux de construction.»

et contrôlé. Concrètement, il s'agit, d'une part, de prendre les mesures appropriées pour assurer – à long terme également – la qualité de protection et la fonction des constructions de protection civile; il faut, d'autre part, limiter le plus possible les coûts de cette vaste entreprise.

Comment l'OPFC, avec les moyens financiers restreints dont il dispose dans le domaine des constructions, pense-t-il procéder?

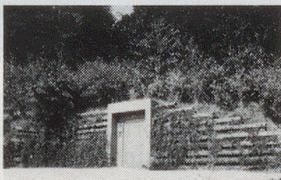
Le cadre financier dont la Confédération a besoin à long terme dans le domaine des

constructions a été estimé dans le contexte de la révision de la loi sur la protection civile. Cette estimation prévoit un crédit de 40 à 60 millions de francs par an, chiffre qui se situe entre la moitié et le tiers du montant des subventions fédérales nécessaires dans le passé. En raison de l'état réjouissant du réseau construit, le gros des efforts dans le domaine des constructions doit être axé à l'avenir non plus essentiellement sur la réalisation d'ouvrages, mais de plus en plus sur la modernisation et le maintien de la valeur des constructions existantes. Le train de mesures à mettre en œuvre pour connaître l'état de ces constructions et pour estimer son évolution exige une enveloppe financière appropriée. Les priorités seront fixées là où il faut s'attendre à ce que – si l'on diffère l'exécution des travaux de remise en état – les dommages représentent un inconvénient plus important que la dépense pour des travaux de réfection. Les instruments nécessaires à cet égard devront être mis en place ces prochaines années, dans le cadre du programme de maintien de la valeur du réseau de constructions. □

Für die Wasserversorgung

- Trinkwassertanks
- Wasserreservoir

Neubauten und Sanierungen
Korrosionsschutz



25 Jahre

Akto AG
Abdichtungssysteme
Sand- und
Feuchtstrahlarbeiten
Bautenschutzprodukte

Inhaber
Hans Baumann
Rosenweg 5, 8590 Romanshorn
Telefon 071/461 19 49
Telefax 071/46113 30

PELTOR - Kopfschutz Systeme
orientieren sich nicht am Standard,
sie setzen die Maßstäbe. **PELTOR**
der Spezialist für Experten!

(Europäischer EN-397 und CE-geprüft).



PELTOR®
Schutzhelmkombinationen für
individuelle Arbeitsplätze.

Ausführliche Unterlagen erhalten Sie bei:

WALTER GYR AG
(pelton schweiz)
Tel. 01/ 761 53 72



TROCKEN-KLOSETT- SYSTEM FÜR SCHUTZRÄUME



Erhältlich in den
Setgrößen für 8, 15
oder 30 Personen

ROMAY®

ROMAY AG
CH-5727 Oberkulm
Tel. 062 776 22 55 Fax 062 776 28 80



Offizielle Ausführung
des Bundesamtes für Zivilschutz
Modèle officiel de l'Office fédéral
de la protection civile

Bitte senden Sie uns Ihre Unterlagen "Trocken-Klosett-System für Schutträume".
Firma: _____
Adresse: _____
PLZ: _____
Ort: _____
Coupon senden an:
ROMAY AG
5727 Oberkulm